Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Démarche à suivre

Par sergent75

Bonjour

Marié à une française le 09 mai 2019, cette dernière m'interdit l'accès au domicile conjugale le 30 juin 2021 sans aucun motif et je me présente au poste de police pour établir une main courante. Une semaine plutard et dans les semaines qui suivent ma conjointe utilise mes identifiants bancaires personnels et signé à ma place pour engager des dépenses auprès de divers bailleurs sociaux. En décembre 2021 le JAF prononce des mesures conservatoires pour que chaque conjoint payer ses charges et que madame conserve l'appartement. Moi je suis relogé par le 115 en foyer d'urgence depuis le 01 juillet 2021, en attendant la décision définitive de divorcé que j'ai sollicité car malgré la décision de juge mode décembre 2021 mon épouse à continuer à engagé mon nom et ma signature auprès des prestataires d'énergie. J'ai déposé une plainte auprès du procureur de la république pour usurpation d'identité et l'attends la suite de la procédure. Et notons que depuis que j'ai sollicité le renouvellement de mon titre de séjour avec changement de statut de VPF à salarié je ne reçois que des récépissés ...pourtant mon dossier est complet car depuis Mars 2021 je travaille en CDI et j'ai bénéficié de l'aide de la région pour ma reconversion professionnelle.
Ainsi que faire pour obtenir mon TS dans les délais et suivre ma plainte auprès du Procureur de la république ?
Merci de vos conseils et assistances, bien cordialement.